



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2024

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
Excusée :	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère

Pouvoir : Mme DUMAS Aurélie donne pouvoir à Mme HOSTIN Christelle.

Secrétaire de séance : Mme PEYRE DE FABREGUES Karine

Date de Convocation : 14 mars 2024

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/Travaux parking GUERPILLON + parking impasse de l'école

Les travaux sont terminés.

Montant des travaux : 227 142 € HT

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 61 %.

2/ Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2023 : Budget général.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2023 à l'unanimité des membres présents.

Il approuve également les comptes administratifs 2023, excepté Monsieur le maire qui n'a pas participé au vote

3/ Présentation et vote du budget primitif 2024 : Budget général.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget principal de l'exercice 2024 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 787 258.47 € et en recettes et dépenses d'investissement de 854 322.66 €.

Vote des subventions aux associations ou autre personne de droits privés :

Groupement des 4 cantons : 271 €

Cantine : 17 000 € (sur justificatifs)

Centre aéré Affoux : 1000 €

Fanfare Essertine : 400 €

Aide aux devoirs : Monsieur le Maire propose de reconduire le plafond de 1500 euros par an maximum représentant 1/3 de la dépense (sur justificatifs).

4/ Vote des taux d'impositions 2024 (TF – TFNB – TH – Voir tableau)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Les membres du conseil municipal décident d'augmenter les taux d'imposition.

Votants : 14 Pour : 11 Blanc : 1 Contre : 2

- DÉCIDENT d'augmenter les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière/bâti	752 100	31.82	239 318
Taxe foncière/non bâti	63 300	48.81	30 897
Taxe d'habitation	84 500	15.81	13 359
TOTAL			283 574

Votants : 14 Pour : 10 Blanc : 0 Contre : 4

5/ Délibération ZONES d'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Les « zones d'accélération des énergies renouvelables » correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Mr le Maire propose de prendre une délibération sur l'ensemble de la Commune.

Votants : 14 Pour : 13 Blanc : 1 Contre : 0

Mr le Maire interroge les élus sur les énergies à favoriser. 3 énergies sont retenues : géothermie, solaires photovoltaïques sur bâtiment, biomasse.

6/ Délibération Subvention AURA de 125K€

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution à la commune de Villechenève d'une subvention de la part de la Région AURA d'un montant de 125 000 euros.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de la prise d'une délibération du conseil municipal par laquelle il accepte la subvention proposée et s'engage à faire réaliser les travaux sur l'opération « Restaurant scolaire et annexes école T2 ».

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

7/ Délibération prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12/12/0102/2024, les élus décident d'attribuer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle à tous les agents communaux.

Le montant de la prime est fixé à 300 euros pour un temps plein et fera l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel.

8/ Délai compromis de la parcelle AI 461 avec Mr MONTVERNAY

La date limite de la vente était initialement fixée au 04 avril 2024. Mr Montvernay a demandé une prolongation de 3 mois.

Les élus acceptent à l'unanimité des membres présents d'accorder un délai supplémentaire de 3 mois à Mr Montvernay.

9/ Mutualisation du poste d'adjoint du patrimoine

Proposition de mutualiser le poste d'adjoint du patrimoine entre les bibliothèques de Villechenève, Montrottier, Longessaigney et Chambost-Longessaigney. Les élus, souhaiteraient par ce biais, faire baisser la masse salariale.

Mme Meunier a postulé et a eu un entretien d'embauche. En attente de réponse à ce jour.

Si d'autres occasions de mutualisation se représentent, les élus souhaitent-ils mutualiser son poste :

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

10/ Conférence des MAIRES

Afin d'assurer une représentation de la commune de Villechenève, Mr le Maire Bernard CHAZELLES propose que Nicolas FAVRICHON se rende à la conférence des Maires (6 réunions par an). Son suppléant sera Mr Claude SARCEY.

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

11/ Milette

Elle sera imprimée entre le 27 et le 30 mars pour une distribution aux alentours du 1^{er} avril 2024.

12/ PLU = Lancement le 28 MARS

Délibération Création d'une Commission de la Commande Publique

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du besoin de créer une commission pour la Commande Publique pour la création d'un restaurant scolaire et annexes groupe scolaire tranche 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL propose de créer la commission de la Commande Publique qui sera composée par :
Christelle CHICARD / Bruno PIQUET / Nicolas FAVRICHON / Bernard CHAZELLES / Claude SARCEY / Daniel BLANC / Cyril LARGE.

13/ Questions diverses

- Conseil Municipal : le 30 mai, présentation de la CC-MDL sur notre consommation énergétique.
- Reprise du marché des producteurs le 05 avril 2024 sur le parking situé Route de Chambost.
- Réunion transport social CC-MDL : par soucis d'économie, les élus de la CC-MDL réfléchissent à des possibles modifications dans la vente de tickets du transport social à la demande. Le nombre de tickets accordés par mois passerait de 10 tickets à 8 tickets par mois. Et le coût du ticket passerait de 2.50 € au lieu de 2 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Fait en Mairie, le 29/03/2024

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned to the right of the stamp.